

<https://enseignants.se-unsa.org/Evenement-sanitaire-indesirable-le-sigaler>



Événement sanitaire indésirable : le signaler

- Je suis... - Retraité-e -

Date de mise en ligne : jeudi 31 août 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Un médicament, un complément alimentaire, un produit cosmétique a provoqué chez vous un effet dit indésirable. Prenez cinq minutes pour le signaler.

Un « événement indésirable » est un événement non souhaité qui peut affecter la santé d'une personne. Il peut concerner un soin, un acte de soin, un produit de la vie courante. Il peut être consécutif à sa manipulation, sa consommation, ses conditions d'utilisation. Il peut déjà être connu et être inscrit sur la notice ou le mode d'emploi.

Grâce au signalement, les autorités sanitaires pourront identifier de nouveaux risques. Elles mettront en oeuvre des mesures pour prévenir ou limiter ces risques (modifier une notice, rappeler des lots, faire évoluer les recommandations de bonnes pratiques en matière d'hygiène...). Les renseignements donnés respectent la confidentialité des données à caractère personnel, du secret médical et professionnel.